



Décision de radiodiffusion CRTC 2008-48

Ottawa, le 27 février 2008

CTV limitée

Peterborough (Ontario)

Demande 2007-1806-7, reçue le 10 décembre 2007

Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-3

14 janvier 2008

Station de radio FM à Peterborough – modification technique

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par CTV limitée (CTV) en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio commerciale de langue anglaise (CKPT-FM) autorisée dans *CKPT Peterborough – conversion à la bande FM*, décision de radiodiffusion CRTC 2007-99, 23 mars 2007, afin de changer la fréquence de 99,3 MHz (canal 257B) à 99,7 MHz (canal 259B) et de modifier le périmètre de rayonnement autorisé en diminuant la puissance apparente rayonnée moyenne de 5 700 watts à 3 700 watts et en diminuant la hauteur effective de l'antenne. Le Conseil note qu'il n'y aura aucun changement notable au périmètre de rayonnement autorisé de la station.
2. CTV indique que ces changements résoudront l'interférence de la troisième adjacente avec la station CBCP-FM Peterborough de la Société Radio-Canada qui est exploitée à la fréquence 98,7 MHz (canal 254B).
3. Le Conseil a reçu une intervention favorable à l'égard de cette demande.
4. Le ministère de l'Industrie (le Ministère) a fait savoir au Conseil que, tout en considérant *a priori* cette demande comme acceptable sur le plan technique, il doit s'assurer, avant d'émettre un certificat de radiodiffusion, que les paramètres techniques proposés n'occasionnent pas de brouillage inacceptable pour les services aéronautiques NAV/COM.
5. Le Conseil rappelle à la titulaire qu'en vertu de l'article 22(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la présente autorisation n'entrera en vigueur que sur confirmation du Ministère que ses exigences techniques sont satisfaites et qu'il est prêt à émettre un certificat de radiodiffusion.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.